

x

# ANNALES

## MARITIMES ET COLONIALES,

OU

RECUEIL de Lois et Ordonnances royales, Réglemens et Décisions ministérielles, Mémoires, Observations et Notices particulières, et généralement de tout ce qui peut intéresser la Marine et les Colonies, sous les rapports militaires, administratifs, judiciaires, nautiques, consulaires et commerciaux;

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION  
DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

PAR M. BAJOT,

COMMISSAIRE DE MARINE HONORAIRE, CHEF DU BUREAU DES LOIS AU MINISTÈRE,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ANNÉE 1830. — 1.<sup>re</sup> PARTIE. — TOME 1.<sup>er</sup>

---

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE  
ET DE NAVARRE,

Vu l'article 182 de notre ordonnance du 24 septembre  
1828, concernant l'organisation de l'ordre judiciaire et  
l'administration de la justice à la Martinique et à la Gua-  
deloupe ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état de la  
marine et des colonies,

**NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS** ce qui suit :

**ART. 1.<sup>er</sup>** Sont nommés membres du collège des assesseurs appelés à faire partie des cours d'assises à la Martinique, savoir :

**Pour l'arrondissement du Fort-Royal :**

**Les sieurs** HEUDE, propriétaire;  
 BENQUET, propriétaire;  
 PELET (Gabriel), propriétaire;  
 COLLIGNON (Hyacinthe), propriétaire;  
 PELLERIN DE LATOUCHE (Robert - Auguste), propriétaire;  
 LITTÉE, propriétaire;  
 ANQUETIL DE BEAUREGARD, propriétaire;  
 COLLIGNON (Michel), négociant;  
 MARSAN (Joseph), propriétaire;  
 CULLON DE VILLARSON (Louis-Albert), propriétaire;  
 THORÉ (Louis), propriétaire;  
 DU PREY (Louis-Nicolas), propriétaire;  
 GALLET SAINT-AURIN, propriétaire;  
 ANCINELL, négociant;  
 BRISSON DE BÉTOUL (Jean-Joseph), propriétaire;  
 D'ARBAUD (Alexandre), propriétaire;  
 D'HENRIVILLE-DUCHAXEL, propriétaire;  
 DESVERGERS DE SANOIS, propriétaire;  
 DUCHATEL, propriétaire;  
 DANÉY (Jean-René), négociant;  
 GAIGNÉRON DE MAROLLES, propriétaire;  
 HAYOR (Michel), propriétaire;  
 PEREIN-NORTHUMBERLAND, propriétaire;  
 LAURENS (Étienne - Louis), officier de l'état civil, chevalier de Saint-Louis;  
 MARTIN (Étienne-Guy), curateur aux successions vacantes;  
 FOSSÉ (Michel), receveur provisoire des douanes;  
 PICHEVIN (André-Rose-Dubreuil), sous-commissaire